



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 28 septembre**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.**

**Présents :**

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

**Procurations :**

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT  
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME  
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL  
François DAVIET à Sylvie LE ROUX  
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI  
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

**Secrétaire de séance :** Elodie DONDIN

**N° 2023-82 : Octroi d'une garantie d'emprunt à La Foncière de Haute-Savoie dans le cadre d'une opération d'acquisition de 8 logements en BRS – opération « Les Combes Nord »**

*Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président délégué aux finances, rapporteur*

La Foncière de Haute-Savoie sollicite la garantie d'emprunt de la CCFU pour le financement de l'acquisition de 8 logements en BRS (bail réel solidaire) pour un montant de prêt total de 40 000 €, dans le cadre de l'opération immobilière « Les Combes Nord » sur la commune de Sillingy.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2252-2, D2252-1, D1511-30 et suivants,

Vu le Code civil notamment son article 2298,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêts public « Foncière de Haute-Savoie »,

Vu l'offre de financement ci-annexée, à conclure entre La Foncière de Haute-Savoie ci-après l'emprunteur, et la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

Considérant que le prêt d'un montant de 40 000 € consenti pour une durée de 10 ans dont 2 ans de différé d'amortissement à un taux fixe de 3.58 %, concourt au financement de l'opération susvisée,

Considérant l'avis favorable du Bureau CCFU en date du 14 septembre 2023,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**accorder** sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de quarante mille euros (40 000 €), souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de financement susvisée, et selon les conditions inscrites dans la convention ci-annexée, notamment les conditions suivantes :

« La garantie de la CCFU est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date de l'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la CCFU s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement ».

- De s'**engager** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- D'**autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie d'emprunt ci-annexée et tout document se rapportant à la présente délibération,
- De **dire** que l'offre de financement est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,  
Elodie DONDIN**

A blue ink signature of Elodie Dondin.